

ACTION URGENTE

INDONÉSIE. DES MILITANT.ES PAPOUS RISQUENT LA RÉCLUSION A PERPÉTUITÉ

Six militant.es politiques ont été arrêtés à Djakarta, en Indonésie, après avoir fait campagne pacifiquement en faveur du droit à l'autodétermination de la Papouasie. Inculpées de « rébellion » (*makar*), ces personnes sont des prisonniers d'opinion ; elles doivent donc être libérées immédiatement et sans condition.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Chef de la police nationale indonésienne

General Pol. Tito Karnavian

Jalan Trunojoyo No. 3 Jakarta Selatan

Indonésie, 12110

Fax : +62217218741

Courriel : mabes@polri.go.id

Monsieur le Chef de la police nationale,

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude au sujet de six militants papous - **Dano (Anes) Tabuni, Carles Kosay, Ambrosius Mulait, Isay Wenda, Arina Lokbere, et Surya Anta Ginting** - qui ont été arrêtés les 30 et 31 août par la police régionale de Djakarta. Ils ont tous été inculpés de « rébellion » (*makar*) au titre des articles 106 et 110 du Code pénal.

Amnesty International considère ces six militants, actuellement détenus au siège de la brigade de police mobile (Mako Brimob) à Depok, comme des prisonniers d'opinion, car ils sont privés de liberté uniquement pour avoir exercé leurs droits fondamentaux à la liberté d'expression et de réunion en faisant campagne pacifiquement pour le droit à l'autodétermination de la Papouasie.

Si les avocats des militants ont pu les voir, ils n'ont pas été autorisés à être présents dans la salle d'interrogatoire. Ils n'ont donc pas pu entendre ce qui a été dit, et se sont plaints de plus d'avoir été séparés de leurs clients par une vitre fortement teintée, ce qui les a empêchés de bien voir ce qui se passait à l'intérieur. En outre, la Mako Brimob étant plus éloignée et moins accessible que le siège de la police régionale de Djakarta (Mapolda Metro Jaya), des inquiétudes ont été exprimées quant au risque de torture et d'autres mauvais traitements.

Amnesty International est préoccupée par le fait que ces procédures pénales constituent une menace pour la liberté d'expression en Indonésie. Le droit à la liberté d'expression protège le droit de militer pacifiquement en faveur de l'indépendance ou de toute autre option politique n'impliquant pas d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Sanctionner pénalement l'expression de telles options est contraire au droit international relatif aux droits humains et aux normes internationales en la matière.

En conséquence, je vous prie instamment :

- de libérer ces six militants politiques papous immédiatement et sans condition et d'abandonner toutes les charges retenues contre eux au titre des articles 106 et 110 du Code pénal indonésien, car ils sont privés de liberté uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion, ce sont donc des prisonniers d'opinion ;
- de veiller, en attendant leur libération, à ce qu'ils soient protégés contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'ils puissent régulièrement entrer en contact avec leurs proches, recevoir des soins médicaux et consulter l'avocat de leur choix. Ils doivent bénéficier des services de leur avocat à tous les stades de la procédure, conformément au droit à un procès équitable ;
- de conseiller au président de prendre des dispositions pour que les articles 106 et 110 du Code pénal soient annulés ou modifiés afin d'être pleinement conformes aux obligations qui incombent à l'Indonésie en vertu du droit international relatif aux droits humains.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de la police nationale, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Les 30 et 31 août, des policiers de différentes régions indonésiennes ont arrêté huit militantes et militants politiques soupçonnés d'avoir organisé une manifestation pacifique devant le Palais présidentiel à Djakarta le 28 août, à la suite de violences racistes contre des étudiants papous à Surabaya et à Malang, dans la province de Java-Est. Pendant cette action de protestation, certaines des personnes qui manifestaient ont brandi le drapeau représentant « l'Étoile du matin », emblème interdit de l'indépendance papoue.

Le 30 août, vers 18 heures (heure locale), des policiers en civil ont arrêté Dano (Anes) Tabuni et Carles Kosay dans leur logement de location à Depok, dans la province de Java-Ouest. Ils n'ont pas présenté de mandat d'arrêt ; de plus, pendant l'arrestation, un policier a braqué une arme en direction des étudiants papous. Le 31 août, des agents de la police régionale de Djakarta ont appréhendé Ambrosius Mulait et Isay Wenda, qui avaient manifesté la veille avec des dizaines d'autres étudiants papous devant le siège de la police de Djakarta. Le même jour, vers 19 heures, des policiers en civil ont arrêté Naliana Lokbere, Arina Lokbere et Norince Kogoya à leur domicile, à Djakarta-Sud, sans présenter de mandat d'arrêt. Lorsqu'une des étudiantes a voulu se changer, un policier lui a dit, de manière insultante : « Vous les Papous, en général, vous ne portez pas de vêtements ». Enfin, le 31 août, vers 20 heures, des policiers en civil ont arrêté Surya Anta Ginting au Plaza Indonesia, un centre commercial du centre de Djakarta, sans présenter de mandat d'arrêt. Surya Anta Ginting est porte-parole du Front populaire indonésien pour la Papouasie occidentale, une organisation de la société civile qui plaide pacifiquement en faveur de l'autodétermination de la Papouasie.

Le 1^{er} septembre, la police a libéré Naliana Lokbere et Norince Kogoya sans inculpation, mais les six autres militantes ont été maintenues en détention et inculpées au titre des articles 106 et 110 du Code pénal. L'article 106 du Code pénal permet aux autorités de condamner une personne « à la réclusion à perpétuité ou à une peine maximale de vingt ans de réclusion pour *makar* visant à amener le territoire national entièrement ou partiellement sous domination étrangère ou à obtenir la séparation d'une partie dudit territoire. » L'article 110 dispose que la conspiration en vue de *makar* est passible de sanctions au titre de l'article 106. Ces 10 dernières années, les autorités indonésiennes ont utilisé ces dispositions pour poursuivre des dizaines de militantes politiques indépendantistes pacifiques.

Les articles relatifs au *makar* font partie de la section du Code pénal indonésien consacrée aux atteintes à la sûreté de l'État, ce qui fait que si les personnes poursuivies peuvent recourir aux services d'avocats, ceux-ci peuvent uniquement observer les interrogatoires, et non entendre leur contenu.

Ces 10 dernières années, les activités politiques indépendantistes se sont accrues en Papouasie, notamment celles menées par des étudiantes et étudiants et par des jeunes. Ces personnes organisent régulièrement des manifestations de grande ampleur dans plusieurs villes, en Papouasie et au-dehors, pour réclamer un référendum d'autodétermination. Les forces de sécurité recourent souvent à des mesures répressives contre ces militantes et militants, par exemple à des interdictions générales des manifestations pacifiques, des arrestations de grande ampleur et des poursuites au titre des dispositions du Code pénal relatives au *makar*. Des militants politiques indépendantistes papous ont également été victimes d'homicides illégaux commis par les forces de sécurité.

Amnesty International ne prend aucunement position sur le statut politique des provinces d'Indonésie, ni sur les appels à l'indépendance. Cependant, l'organisation estime que le droit à la liberté d'expression protège le droit de militer pacifiquement en faveur de l'indépendance ou de toute autre option politique n'impliquant pas d'incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence. Elle reconnaît qu'il y a incontestablement eu des cas de violences commises par des acteurs non étatiques en Papouasie dernièrement, et que les autorités indonésiennes peuvent utiliser le droit pénal interne pour faire face à des attaques violentes. Toutefois, les autorités n'ont jamais fait la distinction entre les groupes armés qui commettent des attaques violentes et les militants pacifiques, ni entre l'expression pacifique d'opinions et les actes de violence physique.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, indonésien

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 17 NOVEMBRE 2019.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Dano (Anes) Tabuni (*il*), Carles Kosay (*il*), Ambrosius Mulait (*il*), Isay Wenda (*il*), Arina Lokbere (*elle*) et Surya Anta Ginting (*il*)